



## repenser.

### Réduire le stress financier : quelles sont vos options?

Les Clients ne manquent pas de conseils pour investir leur argent. Plusieurs entreprises offrent des taux de rendement attrayants aux Clients qui sont prêts à investir auprès d'elles. C'est une bonne façon de faire quand l'économie va bien. Toutefois, la situation financière de nombreux Clients a changé récemment. Quand on vit un stress financier, il est aussi important de savoir comment protéger ses placements et y accéder que de savoir où investir son argent.

Nous avons conçu le guide ci-dessous pour vous aider à conseiller les Clients durant cette période difficile.

+ Avantage – Inconvénient

Stratégies	Ce que vous devez savoir
<b>Réduire les dépenses et les cotisations</b>	
<b>Réduire vos dépenses non essentielles</b>	<p>Nous vous recommandons de privilégier cette stratégie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Libère de l'argent pour vos dépenses essentielles, sans nuire à votre épargne.</li> <li>+ Simple et facile à mettre en pratique.</li> <li>– Finis les plaisirs coupables.</li> </ul>
<b>REER<sup>1</sup> et autres régimes enregistrés (p. ex. : régime CD<sup>2</sup>)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Il est facile de réduire ou de suspendre vos cotisations.</li> <li>+ Report des droits de cotisation inutilisés indéfiniment.</li> <li>– La réduction des cotisations à votre REER<sup>1</sup> pourrait diminuer vos déductions fiscales.</li> <li>– Pourrait nuire à l'atteinte de vos objectifs de retraite.</li> <li>– Pourrait vous empêcher de profiter de certaines cotisations complémentaires de votre employeur.</li> </ul>
<b>CELI<sup>3</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Il est facile de réduire ou de suspendre vos cotisations<sup>3</sup>.</li> <li>– Pourrait vous empêcher de profiter d'une croissance composée à l'abri de l'impôt.</li> </ul>



Stratégies	Ce que vous devez savoir
<b>Placements non enregistrés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Pour la plupart des comptes, il est facile de réduire ou de suspendre vos cotisations.</li> <li>+ Le coût lié aux occasions perdues est moins élevé comparativement aux régimes enregistrés, car les comptes non enregistrés n'offrent généralement pas de croissance composée avantageuse sur le plan fiscal.</li> <li>+ Moins susceptibles de faire partie de votre plan de retraite (contrairement à un REER<sup>1</sup>).</li> </ul>
<b>Primes d'assurance-vie</b>	<p>Vous avez peut-être une marge de manœuvre pour le paiement de vos primes d'assurance. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Contrat avec participation : utiliser les participations pour payer vos primes.</li> <li>+ Changer d'option de participation pour recevoir les participations en espèces.</li> <li>+ Accepter de réduire le capital-décès afin de diminuer les primes à payer pour conserver l'assurance.</li> <li>+ Réduire ou suspendre le paiement de vos primes.</li> <li>- Certaines de ces options sont irréversibles.</li> <li>- Il pourrait y avoir des répercussions fiscales.</li> </ul>
<b>Accéder à de l'argent ou en retirer</b>	
<b>REER<sup>1</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Le taux d'imposition des retraits d'un régime enregistré pourrait être moins élevé pendant une année où votre revenu est moindre que lors d'une année où votre revenu imposable serait supérieur.</li> <li>- Nuit à l'atteinte de vos objectifs de retraite.</li> <li>- Pourrait vous empêcher de profiter d'une croissance composée à l'abri de l'impôt.</li> <li>- Les retraits pourraient être imposables. Vous pourriez devoir faire des retenues à la source.</li> <li>- Contrairement au CELI, entraîne généralement une perte permanente des droits de cotisation équivalant au montant du retrait.</li> </ul>
<b>FERR<sup>4</sup></b>	<p>Vous devez retirer au minimum le montant exigé par le gouvernement chaque année. Par contre, il n'y a aucune restriction quant au montant total que vous pouvez retirer.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les retraits jusqu'au montant minimum ne sont pas assujettis aux retenues d'impôt. Mais, vous pourriez tout de même devoir payer de l'impôt, selon le revenu total que vous déclarez à la fin de l'année.</li> <li>- Des retenues d'impôt s'appliquent immédiatement sur les retraits qui dépassent le montant minimum.</li> </ul>
<b>CELI<sup>3</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Les retraits ne sont pas imposables.</li> <li>+ Le montant retiré sera ajouté à vos droits de cotisation de l'année suivante.</li> <li>- Pourrait vous empêcher de profiter d'une croissance composée à l'abri de l'impôt.</li> </ul>



Stratégies	Ce que vous devez savoir
<p><b>Placements non enregistrés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ À la vente d'un placement, jusqu'à 50 % des pertes en capital<sup>6</sup> peuvent être utilisées pour réduire ou éliminer les gains en capital de l'année actuelle, des trois années précédentes ou d'une autre année à venir<sup>7</sup>.</li> <li>+ Le coût lié aux occasions perdues est moins élevé comparativement aux retraits dans un régime enregistré, car les comptes non enregistrés n'offrent généralement pas de croissance composée avantageuse sur le plan fiscal.</li> <li>- La vente d'un placement peut entraîner un gain en capital (la différence entre le gain réalisé à la vente et le PBR<sup>5</sup> sera imposable).</li> <li>- En raison des récentes baisses des marchés, vous pourriez devoir vendre à bas prix.</li> </ul>
<p><b>Accéder à du crédit</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux d'insolvabilité des consommateurs ne cesse de grimper depuis le premier trimestre de 2019. Le taux de carte de crédit en souffrance a lui aussi augmenté. Pour ces raisons, les banques pourraient être moins enclines à prêter<sup>8</sup>.</li> <li>- Vous devrez payer de l'intérêt sur le montant du prêt.</li> <li>- Vous devrez peut-être donner des actifs en garantie.</li> <li>- Pourrait nuire à votre cote de crédit.</li> </ul>
<p><b>Assurance-vie</b></p>	<p>Un contrat d'assurance-vie permanente avec valeur de rachat pourrait offrir les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Avance sur contrat</b> : l'assureur pourrait vous prêter jusqu'à 100 % de la valeur de rachat.             <ul style="list-style-type: none"> <li>+ N'a aucune incidence immédiate sur la croissance de la valeur de rachat.</li> <li>+ Simple et rapide (aucune tarification financière et aucuns frais).</li> <li>+ Le montant de l'avance est exempt d'impôt jusqu'à concurrence du PBR<sup>5</sup>.</li> <li>- Des intérêts seront facturés (taux actuel de la Sun Life : taux de base majoré de 2 %).</li> </ul> </li> <li>• <b>Retrait du contrat</b> : rachat d'une somme d'argent du contrat.             <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Simple et rapide (aucune tarification financière et aucuns frais).</li> <li>- Fait diminuer la valeur de rachat et le capital-décès.</li> <li>- Vous ne pouvez pas réinjecter l'argent retiré dans le contrat.</li> <li>- Vous pourriez devoir payer des impôts.</li> </ul> </li> <li>• <b>Cession en garantie</b> : demande de prêt à un tiers en utilisant le contrat comme garantie.             <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Le prêt n'est pas un revenu imposable.</li> <li>+ Le taux du prêt est souvent moins élevé que celui d'une avance sur contrat.</li> <li>+ Si les intérêts du prêt sont déductibles, vous pourriez aussi déduire une partie du CNAP<sup>9</sup> à des fins fiscales.</li> <li>- Pour être admissible au prêt, vous devez remplir les critères du prêteur.</li> <li>- Le prêteur pourrait vous facturer des frais.</li> <li>- Le remboursement du prêt pourrait être exigé par le prêteur.</li> </ul> </li> </ul>

# repenser.



<sup>1</sup> **REER** : régime enregistré d'épargne-retraite

<sup>2</sup> **CD** : cotisations déterminées

<sup>3</sup> **CELI** : compte d'épargne libre d'impôt

<sup>4</sup> **FERR** : fonds enregistré de revenu de retraite

<sup>5</sup> **PBR** : prix de base rajusté

<sup>6</sup> **perte en capital** : vente d'un bien en immobilisation à un prix inférieur au total du prix de base rajusté de l'immobilisation et des dépenses engagées ou effectuées pour vendre le bien

<sup>7</sup> L'année du décès du contribuable ou l'année qui la précède, la déduction peut s'appliquer à autre chose

<sup>8</sup> **Source** : Covid-19 and Oil Prices: Understanding the Canadian Market Amid Disruption, TransUnion, 2020

<https://www.transunion.ca/blog/covid-19-and-oil-prices> (en anglais seulement)

<sup>9</sup> **CNAP** : coût net de l'assurance pure